

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2020 à 18H30.

Présents : Mesdames Valérie VERNE, Claudine DUCHATEL, Joséphine BERTHE, Marie-Claire DURIEZ, Martine POTOT, Emeline DRUAUX, Danny FLORET, Messieurs Jean-Paul LEFAIT, Stéphane DEGREMONT, Rachid TERKI, Paul-Henri DESBROSSE, Stéphane DUBOIS, Marc CAZIER, Frédéric RICHARD et Julien SIGNY.

Secrétaire : Madame Valérie VERNE.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les membres qu'en raison de la crise sanitaire, en particulier d'un protocole particulièrement exigeant au niveau de l'école, mais aussi d'un manque d'effectif dû à des arrêts maladie, il a été procédé à l'embauche de 2 personnes en CDD pour une durée d'un mois.

De plus, la personne rattachée à la médiathèque a dû aider pour le ménage et la cantine.

1) Adoption du procès-verbal du 24 juillet 2020

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Règlement intérieur du Conseil Municipal

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois suivants l'installation du conseil. Ce règlement rappelle les dispositions prévues par le CGCT, précise les modalités et détails du fonctionnement du conseil, apporte les compléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement du conseil municipal.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3) CCID

Cette commission a un rôle consultatif qui s'exerce en matière de fiscalité directe locale : évaluation des valeurs locatives en lien avec les services fiscaux, ... Présidée par le Maire ou son représentant, elle compte 6 membres titulaires et 6 membres suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le conseil municipal parmi les différentes catégories de contribuables de la commune.

Bien que constituée de 12 membres, l'administration fiscale demande une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants parmi lesquels elle choisira les membres représentatifs de la commune.

Monsieur le Maire propose une liste de 23 membres, cette liste est adoptée à l'unanimité.

4) Médiathèque

Une consultation a été lancée sur la base de 8 lots, pour un montant total estimé de 425 000,00 € HT, avec des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) pour les lots 1, 6 et 7.

Suite à l'analyse effectuée par la maîtrise d'œuvre Madame Christine BERNARD, architecte DPLG, le représentant du pouvoir adjudicateur propose la liste des 8 entreprises retenues :

- Pour le lot n° 1 – Gros œuvre étendu : retenir la société RAMERY CONSTRUCTION BOIS ;
- Pour le lot n°2 – Couverture-Etanchéité : retenir la SARL TRIONE CONSTRUCTION ;
- Pour le lot n°3 – Menuiseries extérieurs métalliques : retenir la société SAS LOISON ;
- Pour le lot n°4 – Menuiseries intérieures – Faux plafonds : retenir la société BVF62 ;

- Pour le lot n°5 – Carrelages – Revêtements muraux : retenir la société BVF62 ;
- Pour le lot n°6 – Electricité – Courants forts – Courants faibles : retenir la SAS ACCART ;
- Pour le lot n°7 – Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire : retenir la SARL BONNEL ;
- Pour le lot n°8 – Peintures – Sols souples : retenir la SARL COLOR'IN.

Monsieur le Maire expose qu'en parallèle, il a déjà effectué de nombreuses démarches pour obtenir des subventions. Avec toutes les subventions que devrait percevoir la commune, la part communale ne devrait plus être que d'environ 150 000,00 € HT.

La proposition est adoptée avec 3 abstentions.

5) Travaux rue des Quénelets

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement de voirie et de bordure afin de réduire la vitesse, des travaux d'aménagement de trottoirs pour la sécurisation des piétons, des travaux d'éclairage public dans la rue des Quénelets.

Pour cela, 3 maîtres d'œuvre ont été sollicités et ont procédé à une offre de prix. Après l'analyse des offres et des prestations, Monsieur le Maire propose de retenir V2R en tant que maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des Quénelets.

Monsieur le Maire précise également qu'il a déjà demandé des subventions auprès de l'Etat et de la FDE62.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Décisions modificatives au budget

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications sur le budget primitif.

Cela se fait par le biais d'une décision modificative. C'est une délibération qui vient modifier les décisions budgétaires initiales, soit pour intégrer de nouvelles dépenses ou recettes, soit pour supprimer des crédits votés antérieurement.

Certaines dépenses non-prévues ou insuffisamment évaluées lors de l'établissement du budget sont apparues indispensables en cours d'exercice.

Toutefois, malgré les décisions modificatives suivantes, cela ne modifiera pas l'équilibre du budget, car il s'agit de transferts d'un compte sur un autre.

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

8) Subvention exceptionnelle pour la JSM

Monsieur le 1^{er} adjoint expose que la JSM a envoyé un mail pour exposer que la situation sanitaire a causé un gros manque à gagner. De plus, elle a dû investir dans une fontaine à eau ainsi que dans des gourdes pour chacun des joueurs, des mesures certes écologiques et sanitaires, mais qui ont un coût.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9) Embauche d'un adjoint administratif

Monsieur le Maire expose qu'il a procédé au recrutement d'une adjointe administrative par voie de mutation. Cette personne est actuellement en poste dans une autre mairie. Elle arriverait en mairie d'HEURINGHEM à compter du 15 février, au terme de sa période de préavis, et travaillerait à raison de 24h/semaine.

Monsieur le Maire a suggéré à cette personne de venir en mairie tous les jeudis durant son préavis, afin de se familiariser avec les logiciels, le poste de travail, ... Aussi, Monsieur le Maire propose de rémunérer cette personne pendant la durée de son préavis.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10) Enquête publique brasserie Goudale

La brasserie Goudale produit un effluent organique solide provenant du traitement des eaux usées industrielles : le Fertimalt. 4 800 tonnes en sont produites par an, dont 1 200 sont valorisées en agriculture.

18 communes sont concernées par l'épandage de Fertimalt, ce qui représente environ 288 hectares.

La commune d'Heuringhem n'est pas directement concernée par l'épandage, car il n'y en aura pas, en revanche, il aura lieu sur les territoires d'Helfaut et d'Ecques.

Aucune remarque n'est formulée.

11) Questions diverses

Monsieur le Maire a reçu un certain nombre de questions qui ont été analysées et auxquelles il apporte une réponse.

La parole est donnée aux adjoints pour quelques informations sur leurs domaines de compétences respectives.

❖ *En matière de travaux*

Des travaux ont été réalisés dans la commune par la régie de la CAPSO ainsi que par le personnel communal.

Une zone 30 rue de Saint-Omer et rue de Théroouanne, élargie aux rues autour de l'école pour limiter également la vitesse aux abords de l'école va être créée.

❖ *Concernant les affaires scolaires*

Monsieur le Maire en profite pour remercier les agents communaux pour le travail effectué au sein de l'école, suite au renforcement du protocole sanitaire.

Le repas de Noël aura lieu, comme tous les ans, mais cette année, il sera réservé uniquement aux enfants. Ce repas est prévu pour le jeudi 17 décembre prochain. De plus, le Comité des Fêtes invitera le Père Noël qui remettra un jouet aux enfants le vendredi 18 décembre à la salle communale.

Une solution va être envisagée pour permettre la réouverture de la médiathèque.

Monsieur le Maire annonce qu'en raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux en janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.